



## **Règlement intérieur**

L'inscription et la fréquentation des séjours impliquent de la part des usagers l'engagement de respecter les dispositions contenues dans ce règlement.

### **Article 1 : Limites d'accès aux séjours**

*Nous ne pouvons accueillir d'enfants très déficients intellectuellement ou corporellement, souffrant de handicaps lourds,.*

*De même les enfants extrêmement violents ou ayant des problèmes d'ordre sexuel ne sont pas admis.*

*De plus, nous refusons les jeunes récusant les règles de conduite.*

### **Article 2 : Modalités d'inscription aux séjours**

*L'inscription est considérée comme définitive dès réception de la convention ou de la fiche de prise en charge financière ainsi que du règlement signé.*

### **Documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription :**

- Fiche de renseignements
- Fiche d'autorisations parentale
- Fiche sanitaire de liaison et de soins:
- Les responsables légaux ou référents seront tenus de laisser un numéro de téléphone pour les soirées et week-end.*
- Le carnet de santé devra nous être transmis lors des séjours ainsi que la carte vitale.
- Nous devons avoir connaissance de l'état de santé et d'éventuelles allergies ou réactions face à certains produits. Elle devra être signée par le représentant légal.*
- Attestation d'assurance
- Les photocopies du carnet de vaccination

### **Article 3 : Tarification et paiement**

*Le tarif est de 100€ par jour, sachant que toute journée entamée est due.*

*Le règlement peut être effectué par chèques ou virement bancaire.*

### **Article 4 : Annulation d'un séjour**

• Annulation du fait du participant  
*Pour toute annulation un courrier, mail. ou appel téléphonique devra être effectué au moins 8 jours avant la date prévue de début de séjour. En cas d'annulation passé ce délai, le séjour sera considéré comme dû intégralement.*

- Annulation du fait de «A Trupt Allure»

*Si un séjour ne réunissait pas assez de participants ou ne pouvait être réalisé, «A Trupt Allure» se réserve le droit d'annuler le séjour. Vous serez intégralement remboursé, sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité.*



**Article 5 : Fonctionnement des séjours**

- Respect des règles de vie en collectivité

*Le bénéficiaire du séjour devra se conformer aux règles de vie en collectivité. Si le comportement du bénéficiaire devait porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, celui-ci pourra être exclu sans que cette exclusion donne lieu à remboursement du séjour. Dans ce cas, les frais occasionnés par le rapatriement seront intégralement à la charge de la famille.*

**Article 6 : Assurance des enfants**

*Les familles ou responsables légaux doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Il est recommandé de compléter cette assurance de base par une garantie individuelle accident, couvrant notamment les dégâts matériels que l'enfant pourrait subir sur le séjour de vacances. A Trupt Allure se réserve le droit de réclamer à la famille dont l'enfant a été reconnu responsable de dégradations par le directeur de centre, tout ou partie du montant des réparations.*

**ACCUSE DE RECEPTION**

Partie à retourner lors de l'inscription

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....

représentant légal de ou des enfants

Nom(s), Prénom(s) .....

.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des séjours «A Trupt Allure» et reconnaît accepter l'ensemble des dispositions annoncées.

Date : .....

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »